

La Turquie - active dans les forums soutenant la coopération internationale



Candidate à l'adhésion à l'Union européenne



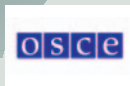
Membre du Traité de l'Organisation de l'Atlantique Nord



Membre fondateur de l'Organisation de la Conférence Islamique (*)



Membre fondateur de la Coopération Economique de la Mer Noire



État fondateur et participant à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe



Membre fondateur de l'Organisation de la Coopération Economique



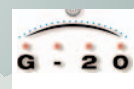
Membre fondateur du Conseil de l'Europe



Membre fondateur de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique



Membre fondateur des Huit Pays en Développement (D-8)



Membre du Groupe des Vingt (G-20)



Membre fondateur de l'Organisation Mondiale du Commerce



→ Statut d'observateur auprès de l'Union Africaine accordé le 12 avril 2005.

Depuis 1998, la Turquie poursuit une politique d'ouverture vers l'Afrique, en désignant 2005 "l'Année de l'Afrique" dans le but d'inciter et de diversifier les relations de la Turquie avec les pays africains. La Turquie a accrédité son Ambassade à Addis Abeba auprès de l'UA.



culturel.

→ Conformément à sa politique d'ouverture vers l'Asie, la Turquie cherche à établir un rapport institutionnel avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) sous forme d'un partenariat de dialogue, tout en développant davantage ses relations avec les pays de la région Asie-Pacifique.



→ Statut permanent d'observateur à l'Association des États des Caraïbes.

Depuis 1998, le Plan d'Action Latino-américain de la Turquie vise à accroître la connaissance des États latino-américains et des Caraïbes en Turquie et vice versa en développant les liens mutuellement bénéfiques aux deux parties dans les domaines politique, économique, commercial, social et



→ Statut d'Observateur Permanent de l'Organisation des États Américains.

(*) L'Organisation de la Conférence Islamique a exprimé son soutien à la candidature de la Turquie pour l'un des deux sièges non permanents assignés au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (GEOA) au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2009 - 2010, en adoptant la résolution numéro 1/31-ORG lors de la trente et unième session de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères en juin 2004.